

## Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

### Déclaration du groupe Familles

Les Outre-mer sont confrontés à des problématiques particulières dues à plusieurs facteurs intrinsèques de nature démographique, géographique et socioéconomique. Ces territoires français sont très souvent dépendants de la circulation des flux touristique et de marchandises. Ils ont subi et continuent de subir de plein fouet les vagues successives de la crise liée à la pandémie de la Covid-19. L'avis de suite fait utilement un point de situation à mi-parcours de la déclinaison territoriale du Plan de relance. Dans l'avis initial notre groupe a souligné l'importance de la concertation et de l'implication des acteurs locaux, au premier rang desquels les associations. Force est de constater que la concertation est restée trop restreinte et n'a pas permis d'orienter les plans vers les besoins les plus criants. L'efficacité et l'acceptabilité des mesures par les populations s'en trouvent dès lors fortement amoindries. Pour corriger cet état de fait, la préconisation 1 appelant à la tenue de « Conférences d'évaluation » des plans territoriaux associant la société civile serait de nature - puisqu'il en est encore temps à réorienter les moyens vers des projets plus adaptés ou des accompagnements nécessaires pour les familles et les enfants vivant dans ces territoires.

L'avis souligne la question démographique avec une natalité élevée dans certains territoires et une pression migratoire ou un vieillissement dans d'autres. Ces situations nécessitent d'être accompagnées avec un investissement massif dans l'éducation. C'est l'avenir de ces territoires qui est en jeu et pour certains d'entre eux comme Mayotte leur sécurité intérieure.

Sur le pouvoir d'achat et la cherté de la vie, la préconisation 16 retient toute notre attention. Les bilans régionaux sur la mise en œuvre 2018-2021 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ne sont établis que pour Mayotte et la Guyane parmi les 11 collectivités ultramarines. La préconisation 16 prend donc tout son sens.

Enfin sur le secteur du logement avec son potentiel de développement durable, le déficit en logements sociaux, l'habitat indigne et le vieillissement du parc sont particulièrement préoccupants dans les Outre-mer. La Loi EROM a fixé un objectif de 15 000 constructions ou réhabilitations par an pour la période 2017-2027. Celui-ci doit être repris dans le Plan de relance en réduisant le carcan normatif pour influencer sur les coûts de construction, utiliser des matériaux de construction locaux et adapter les logements aux besoins des habitants. La préconisation 18 est donc essentielle pour les familles.

Le groupe Familles a voté l'avis